



Commission Administrative Paritaire Départementale (CAPD)

Lundi 30 mars 2015

Déclaration de la délégation du SNUipp-FSU

Cette Commission Administrative Paritaire débute une période importante de gestion du personnel puisque nous aurons dans quelques semaines un tiers de nos collègues qui va participer aux permutations intra-départementales.

De nouvelles évolutions des règles du mouvement nous sont proposées. Elles s'appuient essentiellement sur la note de service de novembre 2014. Comme nous avons pu l'exprimer lors du groupe de travail, nous souhaitons que les règles du mouvement départemental de la Vendée s'appuient sur les réalités de notre département et l'expertise que nous tirons les uns et les autres de leur fonctionnement. L'implication et le point de vue des élus du personnel de la Vendée sont à prendre en compte. Nous ne pouvons partager des approches qui ne correspondent pas à nos réalités départementales et qui viendraient troubler des règles qui se sont construites au travers d'échanges entre les services administratifs et les représentants des personnels. Pour nous, il s'agit d'apporter à chacun des enseignants un barème juste, une explication transparente sur l'attribution des postes, la possibilité d'obtenir un poste répondant au mieux à son projet professionnel et personnel. L'austérité imposant une gestion de plus en plus distante des personnels, la volonté d'homogénéiser les modalités du mouvement devient une réalité. Vous en êtes la main dans le département creusant toujours plus le fossé entre les décideurs et les exécutants. Ainsi certains éléments du barème répondent à une commande du ministère et l'abandon promis des vœux du 2nd mouvement n'est pas un progrès en termes de gestion des ressources humaines.

S'agirait-il d'ajouter de l'exaspération à la tension déjà très forte dans les écoles ? En effet, les conditions de travail poursuivent leur dégradation. Les perspectives d'amélioration ne sont toujours pas d'actualité. Les causes créent donc les mêmes effets : perte de sens de nos missions, sentiment d'abandon de l'institution, désengagement professionnel...

Plusieurs éléments nous permettent de faire cette analyse : l'application des rythmes scolaires, les difficultés de remplacement, le nombre d'élèves par classe, les difficultés complexes d'un nombre croissant d'élèves, le défaut d'orientation adaptée, l'APC, le décrochage salarial, la grande mobilisation de l'Ecole pour les valeurs de la République, la circulaire redoublement...

Sur ce dernier point, nous vous avons transmis un courrier vous présentant notre analyse. Courrier qui reste d'ailleurs lui aussi sans retour. Nos collègues sont-ils incapables de juger ce qui est souhaitable pour leurs élèves ? Le parcours scolaire sera donc guidé par une gestion statistique. Quid de la professionnalité des enseignants qui sont une nouvelle fois renvoyé à leurs petites besognes.

Vous comprendrez que l'ambiance désabusée s'enracine dans les écoles et nous ne pouvons pas dire que la DASEN de Vendée facilite l'exercice du métier des enseignants.

La délégation du SNUipp-FSU 85 :

Jean-Jacques BOBIN, Pierre CAMINADE, Michel CLOCHON, Magali Darnaud, Sylvette Lalo.